

ARC Ltd.

ARC Ltd.

(Société constituée aux Bermudes)

États financiers vérifiés

Pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2020

(Exprimés en dollars américains – USD)



Rapport du vérificateur indépendant

aux membres de l'ARC Ltd.

Notre opinion

À notre avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'ARC Ltd. (Société) au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière.

Ce que nous avons vérifié

Les états financiers de la Société comprennent :

- L'état de la situation financière au 31 décembre 2020 ;
- L'état des variations des capitaux propres des membres pour l'exercice clos à cette date ;
- Le compte de résultat et le résultat global de l'exercice clos à cette date ;
- L'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ; et
- Les notes afférentes aux états financiers, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables.

Fondements de notre opinion

Nous avons effectué cette vérification conformément aux normes internationales d'audit (ISA). Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la partie de notre rapport consacrée aux *responsabilités du vérificateur dans le cadre de la vérification des états financiers*.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre avis.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société, conformément au code de déontologie des comptables professionnels du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (Code de l'IESBA) et aux exigences éthiques des règles de déontologie des Experts-comptables agréés des Bermudes (Règles de déontologie des Experts-comptables agréés des Bermudes) qui sont pertinentes pour notre vérification des états financiers aux Bermudes. Nous avons rempli nos autres responsabilités éthiques conformément au code de l'IESBA et aux exigences éthiques des Règles de déontologie des Experts-comptables agréés des Bermudes.

Responsabilités de la direction et des personnes chargées de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément aux normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, la direction est chargée d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son activité, de divulguer, le cas échéant, les questions liées à la continuité de son activité et d'utiliser la méthode comptable de la continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a pas d'autre choix que de le faire.

Responsabilités du vérificateur dans le cadre de la vérification des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable que l'ensemble des états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport de vérification incluant notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais ne garantit pas qu'une vérification effectuée conformément aux normes internationales d'audit (ISA) sera en mesure de toujours détecter une inexactitude significative existante. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si, individuellement ou dans leur ensemble, elles peuvent raisonnablement être susceptibles d'influencer les décisions économiques des utilisateurs qui sont prises sur la base desdits états financiers.

Dans le cadre d'une vérification conforme aux normes ISA, nous exerçons un jugement professionnel et maintenons un scepticisme professionnel tout au long de l'audit. Nous devons également :

- Identifier et évaluer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, qu'elles soient dues à un acte de fraude ou à une erreur, concevoir et exécuter des procédures d'audit adaptées à ces risques, et obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'un acte de fraude est plus élevé que celui résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la contrefaçon, les omissions intentionnelles, les fausses déclarations ou la dérogation au contrôle interne.
- Acquérir une compréhension du contrôle interne pertinent à la vérification afin de concevoir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances données, mais sans avoir pour objectif d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Évaluer le caractère approprié des règles comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par la direction.
- Établir des conclusions sur le caractère approprié de l'utilisation par la direction de méthode comptable relative à la continuité d'exploitation de la Société et, sur la base des éléments probants recueillis, sur l'existence ou non d'incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de mettre en doute de manière significative la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons qu'il existe une incertitude significative, nous sommes tenus, dans notre rapport de vérification, d'attirer l'attention à ce sujet sur les informations fournies dans les états financiers ou, si ces informations sont insuffisantes, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants

Source : Rapport du vérificateur indépendant sur les états financiers de ARC Ltd. au 31 décembre 2020 et pour l'exercice clos à cette date.



recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Toutefois, la Société pourrait cesser de poursuivre son exploitation en raison d'événements ou de conditions à venir.

- Évaluer, en général, la présentation, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations à fournir, et déterminer si les états financiers représentent les transactions et les événements sous-jacents de manière à obtenir une présentation fidèle.

Nous communiquons avec les personnes responsables de la gouvernance concernant, entre autres, l'étendue et le calendrier prévus de l'audit et les constatations de vérification importantes, y compris les déficiences majeures du contrôle interne identifiées au cours de notre vérification.

Experts-comptables agréés

Hamilton, Bermudes

.....

ARC Ltd.

État de la situation financière
Au 31 décembre 2020

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	USD	USD
Actifs		
Actifs immobilisés (note 5)	26 351	16 191
Charges payées d'avance	176 144	35 484
Actifs de réassurance (notes 9 et 12)	5 553 592	319 686
Créances d'assurance (note 7)	3 005 316	92
Coûts d'acquisition différés des polices d'assurance	34 657	-
Revenus d'investissement cumulés	304 466	662 431
Investissements négociables (note 6)	67 647 333	81 534 159
Investissement dans Pula Advisors GmbH (note 7)	2 000 000	-
Créances à recevoir sur les placements	-	5 100
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 10)	25 801 848	8 628 155
Total des actifs	104 549 707	91 201 298
Passif		
Capital remboursable des membres de classe C (note 11)	68 660 757	66 531 960
Passif des primes non acquises (note 12)	7 825 746	1 112 868
Passif des sinistres (note 13)	1 153 197	2 404 775
Primes de réassurance à payer	5 518 229	2 848 500
Produits de commissions différés	428 852	-
Dettes sur placement	1 000 000	5 099
Créditeurs et charges à payer	1 196 357	340 678
Total du passif	85 783 138	73 243 880
Capitaux propres des membres		
Fonds de réserve (note 14)	250 000	250 000
Bénéfices non répartis	(1 759 663)	(3 665 626)
Cumul des autres éléments du résultat étendu : Subvention de capitaux propres des membres de classe C	20 276 232	21 373 044
Total des capitaux propres des membres	18 766 569	17 957 418
Total du passif et des capitaux propres des membres	104 549 707	91 201 298

Approuvé par le Comité de direction

Directeur

Directeur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers vérifiés.

ARC Ltd.

État des variations des capitaux propres des membres Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020

	Pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2020	Pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2019
	USD	USD
Fonds de réserve		
Solde, début de l'exercice	250 000	250 000
Solde, fin de l'exercice	250 000	250 000
Bénéfices non répartis		
Solde, début de l'exercice	(3 665 626)	4.575.479
Revenu net/(Perte pour cette période)	1 905 953	(8 342 105)
Solde, fin de l'exercice	(1 759 663)	(3 665 626)
Autres éléments du résultat global		
Solde, au début de l'exercice	21 373 044	22 276 189
Changements en cours d'année :		
Subvention — ministère du Développement international	(364 145)	(188 775)
Subvention — Plate-forme d'adaptation au changement climatique (PCC) par rapport à ARC Investment Company	(732 667)	(714 370)
Solde, fin de l'exercice	20 276 232	21 373 044
Total des capitaux propres des membres	18 766 569	17 957 418

Les notes complémentaires font intégralement partie des états financiers vérifiés.

ARC Ltd.

État des résultats et du résultat global

Pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2020

	Pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2020	Pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2019
	USD	USD
Revenus de souscription		
Primes brutes émises (note 12)	21 142 493	16 049 587
Variation de la provision pour primes non acquises	(6 712 878)	(1 112 868)
Primes brutes acquises	14 429 615	14 936 719
Part des réassureurs dans les primes d'assurance (note 12)	(12 448 375)	(4 554 000)
Part des réassureurs dans la variation pour primes non	4 145 271	315 771
Part des réassureurs dans les primes brutes acquises	(8 303 104)	(4 238 229)
Primes nettes	6 126 511	10 698 490
Produits de commissions	1 126 556	-
Variations sur commissions non acquises	(428 852)	-
Commissions nettes acquises	697 704	-
Coûts d'acquisition des polices d'assurance	(46 525)	-
Variations des coûts d'acquisition différés	34 657	-
Coûts d'acquisition nets des polices d'assurance	(11 868)	-
Frais de souscription		
Sinistres (note 13)	(3 723 665)	(26 490 113)
Frais nets de souscription	(3 723 665)	(26 490 113)
Revenus/(pertes) nets de souscription	3 088 682	(15 791 623)
Dépenses en frais généraux et administratifs (note 17)	(2 091 177)	410 750
Coûts ponctuels et coûts de démarrage (note 17)	(192 153)	(60 000)
Remboursements de Fonds d'affectation spéciale (note 17)	150 000	211 371
Revenu net sur placements (note 16)	1 407 154	2 944 134
Gain/perte non réalisé(e) sur placements autres	1 380 212	4 043 637
Gain de change non réalisé	(811 008)	277 020
Perte de change réalisée	(1 025 747)	(276 394)
Revenu/(perte) net pour cette période	1 905 963	(8 241 105)
(Réduction de) Subvention de capital des membres du groupe C (Note 11)	(1 096 812)	(903 145)
Résultat global total pour l'exercice	809 151	(9 144 250)

Les notes complémentaires font intégralement partie des états financiers vérifiés.

ARC Ltd.

État des flux de trésorerie Pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2020

	Pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2020	Pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2019
	USD	USD
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Perte nette pour la période	1 905 963	(8 241 105)
Ajustements pour :		
Amortissements	9 436	7 962
(Gain)/perte réalisés sur la vente de placements	(123 354)	(900 473)
Perte de change réalisée	1 025 746	276 394
(Gain)/perte non réalisés sur les placements	(1 380 212)	(4 043 637)
(Gain)/perte de change non réalisés sur les placements	(222 958)	(1 800 009)
Dépenses d'amortissement	311 001	395 272
Revenus d'intérêts et de dividendes	(1 887 609)	(2 778 441)
Variations de change non réalisées sur l'apport en capital	1 031 985	1 530 000
Variations d'éléments d'actif et de passif		
Charges payées d'avance	(140 660)	926
Actifs de réassurance	(5 233 906)	(243 186)
Créances d'assurance	(3 005 224)	258 963
Créances à recevoir sur les placements	5 100	30 812
Coûts d'acquisition différés des polices d'assurance	(34 657)	-
Passif des primes non acquises	6 712 878	1 112 868
Passif des sinistres	(1 251 578)	2 337 575
Dettes de primes de réassurance	2 669 729	2 848 500
Revenu différé	428 852	-
Dettes sur placement	994 901	4 081
Comptes fournisseurs et charges à payer	855 679	102 635
Trésorerie nette (utilisée) dans les activités d'exploitation	2 671 112	(9 100 863)
Flux de trésorerie liés aux activités de placement		
Intérêts reçus	2 245 574	2 872 796
Acquisitions de placements négociables	(43 329 770)	(55 981 166)
Produits tirés de la vente de placements	53 996 072	61 141 079
Produits provenant des titres négociables venus à échéance	3 610 301	7 047 300
Investissement dans Pula	(2 000 000)	-
Acquisitions d'actifs immobilisés	(19 596)	(2 090)
Trésorerie nette liée aux activités de placement	14 502 581	15 077 919
Augmentation/(diminution) de trésorerie et des équivalents de trésorerie	17 173 693	5 977 056
Trésorerie et équivalents de trésorerie — Début de l'exercice	8 628 155	2 651 099
Trésorerie et équivalents de trésorerie — Fin de l'exercice	25 801 848	8 628 155

Les notes complémentaires font intégralement partie des états financiers vérifiés.

ARC Ltd.

Notes afférentes aux états financiers vérifiés

31 décembre 2020

1. La Société et ses activités

L'ARC Ltd. (« Société ») a été constituée le 27 novembre 2013 en vertu des lois des Bermudes et est enregistrée comme assureur de classe 2 en vertu de la loi sur les assurances de 1978 (*Insurance Act*), de ses amendements et des règlements connexes (« Loi »). Elle est gérée par Marsh Management Services (Bermuda) Ltd., à Hamilton, aux Bermudes. Son siège social est situé au 7 Par-la-Ville Road, à Hamilton, aux Bermudes.

L'ARC Ltd. a été créée sous l'égide de l'Institution de Mutuelle Panafricaine de gestion des risques (l'ARC), qui a été établie en tant qu'institution spécialisée par l'Union africaine (UA). La Société fait partie de l'initiative African Risk Capacity (ARC) de l'UA qui a été conçue pour améliorer les réponses actuelles aux situations d'urgence aux besoins en matière de sécurité alimentaire dus à la sécheresse ainsi qu'à d'autres catastrophes naturelles. Le but de l'ARC est d'améliorer la rapidité des réponses et de renforcer les capacités au sein des États membres de l'UA pour mieux gérer les sécheresses et les autres risques de catastrophes naturelles en reliant directement les fonds à des plans d'urgence bien définis. Étant constituée d'un pool d'assurance contre les risques météorologiques et possédant un mécanisme de réponse rapide à l'échelle du continent africain, l'ARC offre une solution africaine à l'un des défis les plus pressants du continent. Un protocole d'accord et de coopération a été établi entre l'Institution de l'ARC et l'ARC Ltd.

L'ARC Ltd. est une société d'assurance mutuelle qui fournit une couverture d'assurance contre la sécheresse, les inondations et les cyclones tropicaux aux pays africains participants, qui sont identifiés en tant que membres de classe A dans la Société. En vertu des statuts de la Société, les membres de classe A sont les États membres de l'Institution de l'ARC qui détiennent un Certificat de conformité et de bonnes pratiques (CCBP) émis par l'Institution de l'ARC et qui ont souscrit une police d'assurance en vigueur. Les statuts définissent également les autres membres du groupe de la Société : les membres de classe B sont ceux qui fournissent un capital à la Société sans aucune attente de remboursement, les membres de classe C sont ceux qui fournissent un capital à la Société sans intérêts pour une durée maximale fixe de vingt ans mais qui s'attendent à la restitution de ces fonds (« capital remboursable ») et les membres de la classe D sont ceux qui fournissent un capital dans l'attente d'un retour sur investissement.

Le nombre moyen d'employés de la Société au cours de la période était de huit (2019 : cinq).

La Société d'assurance mutuelle compte actuellement neuf membres de classe A et deux membres de classe C. À la période dudit exercice ou à la date d'approbation des présents états financiers, il n'existe pas de membres de classe B ou D. Au cours de l'exercice, un participant supplémentaire a rejoint le programme d'assurance Replica de l'ARC : le Programme alimentaire mondial des Nations Unies. Si les partenaires Replica détiennent des polices d'assurance, ils ne sont pas des membres de classe A selon les statuts de la Société, mais acquièrent des polices d'assurance au profit de pays africains dont certains sont actuellement membres de classe A.

Les membres de classe A participant au pool de risques de l'assurance sécheresse pour l'exercice financier en cours sont la Côte d'Ivoire, la Gambie, Madagascar, le Togo, la Zambie, le Malawi, la Mauritanie, le Niger et le Zimbabwe, chacun ayant souscrit au moins une police d'assurance sécheresse. À la date d'approbation des présents états financiers, une police d'assurance contre les cyclones tropicaux a été émise pour Madagascar.

Les membres de la classe C sont des entités de donateurs :

- le bureau britannique des Affaires étrangères, du Commonwealth et du développement, (*Foreign, Commonwealth and Development Office – FCDO*), qui était auparavant connu sous le nom de ministère du développement (*International Development – DFID*) avant sa fusion avec le bureau britannique des affaires étrangères et du Commonwealth le 1er septembre 2020, et
- KfW.

À compter du 28 septembre 2020, la Plate-forme pour l'adaptation au changement climatique (PCC) a transféré à KfW ses droits et obligations, et, en particulier, ses intérêts dans la Société ainsi que son adhésion, par le biais d'une modification à l'accord original d'engagement et d'adhésion en tant que

ARC Ltd.

Notes afférentes aux états financiers vérifiés

31 décembre 2020

membre de classe C. Par l'entrée en vigueur du contrat de modification, KfW, qui jusqu'alors agissait en tant que membre de classe C au travers de la PCC, agit désormais directement en tant que membre de classe C. Jusqu'à la signature du contrat de modification, la Plate-forme pour l'adaptation au changement climatique (PCC) était un investisseur en capital et membre de l'ARC Ltd., financé par KfW.

ARC Ltd.

Notes complémentaires des états financiers vérifiés

31 décembre 2020

1. La Société et ses activités (suite)

Les polices d'assurance souscrites offrent une couverture pour les risques de sécheresse aux pays africains concernés. Le niveau des paiements aux pays est basé sur les calculs d'un logiciel de modélisation des risques appelé *Africa RiskView* (« ARV »), développé et utilisé spécifiquement à cette fin. Pour déterminer un coût d'intervention en cas de sécheresse, l'ARV utilise des données pluviométriques variables, en plus d'autres données fixes, sur une base paramétrique.

La Société définit des limites de couverture spécifiques pour chacun des pays participants et des partenaires Replica comme suit :

Pays/partenaire Replica	Limite de couverture Année 2019-2020	Limite de couverture Année 2020-2021
Polices d'assurance contre la sécheresse		
Mauritanie	n.d.	6,4 M USD
Sénégal	20 M USD	n.d.
Gambie	1,7 M USD	1,1 M USD
Mali	15 M USD	n.d.
Togo — nord	4,5 M USD	1,5 M USD
Togo — sud	n.d.	1,3 M USD
Cote D'Ivoire — nord	4 M USD	4 M USD
Cote D'Ivoire — Centre	4 M USD	8 M USD
Niger	5,3 M USD	7 M USD
Tchad	1,2 M USD	n.d.
Madagascar	2,5 M USD	2,8 M USD
Zimbabwe	5,3 M USD	13,4 M USD
Replica Senegal/Save the Children Fund	17 M USD	n.d.
Gambie/Programme alimentaire mondial	3,5 M USD	2,2 M USD
Burkina Faso/Programme alimentaire mondial	7 M USD	4,4 M USD
Mali/Programme alimentaire mondial	12,6 M USD	15 M USD
Mauritanie/Programme alimentaire mondial	9,2 M USD	6,4 M USD
Zimbabwe/Programme alimentaire mondial	1,1 M USD	n.d.
Zambie	n.d.	7,1 M USD
Malawi	n.d.	15,5 M USD
Police d'assurance contre les cyclones tropicaux		
Madagascar	2,5 M USD	9,9 M USD

Pour l'année d'assurance 2019-2020, la Société a conservé 28 500 000 USD du total des risques souscrits. En cas de dépassement de cette rétention, la Société a souscrit une couverture de réassurance pour les 57 500 000 USD suivants, mais elle redevient à risque au-delà de la limite de 86 000 000 USD. Pour l'année couverte 2020-2021, l'ARC Ltd. a obtenu un traité de réassurance de 50 % en quote-part ainsi qu'un contrat de réassurance *Stop Loss*. En vertu de ce traité, la Société conserve une quote-part de 50 % pour tout risque et cède 50 % du risque au marché de la réassurance jusqu'à une limite de souscription maximale de 30 000 000 USD. Dans le cadre du contrat de réassurance *Stop Loss*, la Société conserve le risque jusqu'à 110 % de la prime brute nette retenue ou 6 888 750 USD, selon le montant le plus élevé. En cas de dépassement et toujours en vertu du contrat de réassurance *Stop Loss*, la Société bénéficie d'une couverture de réassurance allant jusqu'à 40 706 250 USD. L'accord de réassurance permet le réaligement des points d'attachement et des limites du programme de réassurance en cas de changement du portefeuille sous-jacent. La compagnie a conservé 2 000 000 USD du total des risques souscrits pour la police d'assurance contre les cyclones tropicaux et a souscrit une couverture de réassurance pour les 7 900 000 USD suivants.

En outre, la Société a également mis en œuvre sa stratégie de croissance inclusive englobant les activités non souveraines qui se concentrent sur le développement de programmes de micro et méso assurances pour les États membres de classe A de la Société. Dans le cadre de ces activités, cinq polices ont été émises et les risques souscrits sont similaires à ceux actuellement assurés par la Société, à savoir la sécheresse, les cyclones tropicaux et les inondations. Il n'existe aucune couverture de réassurance pour ces activités.

2. Base de l'établissement des états financiers

Ces états financiers vérifiés de la Société sont établis conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS »), qui comprennent les normes et les interprétations approuvées par l'IAS (International Accounting Standards Board), et les normes internationales de comptabilités et les interprétations du comité SIC

ARC Ltd.

Notes complémentaires des états financiers vérifiés

31 décembre 2020

(Standing Interpretations Committee) approuvées par l'IASB (International Accounting Standards Committee). Ils ont été préparés en vertu du principe du coût historique tel que modifié par la réévaluation des actifs et des passifs financiers.

2. **Base de l'établissement des états financiers (suite)**

L'établissement des états financiers en se conformant aux normes IFRS nécessite l'utilisation de certaines estimations comptables déterminantes. Pour ceci, la direction doit également faire preuve de jugement dans le processus d'application des conventions comptables de la Société. Les domaines qui requièrent un plus haut degré de jugement ou de complexité ou ceux dont les hypothèses revêtent une importance particulière par rapport aux états financiers sont présentés dans la Note 4. Les états financiers n'ont été préparés que pour la Société concernée qui présente son état de sa situation financière de manière générale par ordre de liquidité.

i. **Normes, amendements et interprétations des normes existantes, susceptibles de s'appliquer à la Société, mais qui ne sont pas encore en vigueur et que la Société n'a pas adoptés par anticipation**

L'IFRS 17 « Contrats d'assurance » en vigueur pour les exercices à compter du 1er janvier 2023, remplace les dispositions transitoires existantes de la norme IFRS 4 et établit pour la première fois un cadre commun unique pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats d'assurance et des contrats de placement comportant des éléments de participation discrétionnaire. Le modèle d'évaluation de l'IFRS 17 exige que les entités évaluent les groupes de contrats d'assurance sur la base d'estimations des flux de trésorerie actualisés à venir en incluant un ajustement explicite pour les risques non financiers (« flux de trésorerie d'exécution ») ainsi qu'une marge de service contractuelle, représentant le bénéfice attendu (c'est-à-dire non acquis) pour la fourniture de couvertures d'assurance à venir.

En outre, la norme modifie fondamentalement la présentation du compte de résultat et introduit le nouveau concept de revenus d'assurance en lieu et place de la divulgation actuelle des primes brutes émises. Les produits d'assurance sont présentés lorsqu'ils sont acquis en comptabilisant pour chaque période les changements afférents au passif d'apport de couverture pour laquelle l'entité d'assurance reçoit une compensation ainsi que la partie des primes qui couvre les coûts d'acquisition. Les recettes et les paiements relatifs aux composantes de l'épargne ne sont pas comptabilisés en tant que revenus ou en tant que bénéfice ou perte dans le compte de résultat. Les revenus et les charges du financement de l'assurance résultent des effets de l'actualisation et des risques financiers. La Société devra évaluer l'impact de la norme IFRS 17.

La norme IFRS 9 « Instruments financiers », entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2018, remplace la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » existante. Cette norme comprend des exigences applicables à la classification et à l'évaluation, une dépréciation basée sur la nouvelle approche prévue quant aux pertes sur créances et une comptabilité générale de couverture. Dans le cadre de ces nouvelles exigences de classification, davantage d'instruments financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

En septembre 2016, l'IASB a publié un document sur l'application conjointe des normes IFRS 9 et 4 (« *Applying IFRS 9 Financial Instruments with IFRS 4 Insurance Contracts* »). Selon la méthode de report prévue dans les modifications, les entités dont l'activité prédominante est l'émission de contrats d'assurance dans le cadre de la norme IFRS 4 bénéficient d'une exemption temporaire facultative de comptabilisation de leurs instruments financiers conformément à la norme IFRS 9 jusqu'à l'entrée en vigueur de l'IFRS 17. La Société a examiné les conditions d'application sur la base des états financiers au 31 décembre 2015 présentant un résultat positif et a décidé de faire usage de la méthode de report. Depuis l'examen des exigences d'application, aucun changement dans l'activité commerciale n'a nécessité une réévaluation de l'activité prédominante.

La date d'entrée en vigueur de l'IFRS 9 a été prorogée jusqu'au 1er janvier 2023 afin qu'elle concorde avec celle de l'entrée en vigueur de l'IFRS 17. Ainsi, la Société adoptera la norme IFRS 9 en même temps que la norme IFRS 17. En plus des principes comptables décrits ci-dessus, l'IASB a publié les normes, interprétations et amendements suivants aux normes existantes. Ceux-ci présentent des implications possibles pour les états financiers de la Société, mais, leur application n'étant pas encore obligatoire pour la période considérée, la Société ne les applique pas par anticipation. L'application initiale de ces

ARC Ltd.

Notes complémentaires des états financiers vérifiés

31 décembre 2020

nouvelles normes ne devrait pas avoir d'implications significatives sur les actifs nets, la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société :

- Améliorations annuelles des normes IFRS 2018 — Cycle 2020 — en vigueur pour les exercices à compter du 1er janvier 2022
- Phase 2 des modifications de l'IFRS 9, de l'IAS 39 et de l'IFRS 7 pour la réforme des IBOR — en vigueur pour les exercices à compter du 1er janvier 2021

Des incertitudes demeurent quant aux effets sur les états financiers de la Société pour l'année d'adoption.

3. *Résumé des principales règles comptables*

Les principales règles comptables adoptées par la Société sont présentées ci-dessous :

(a) **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La Société considère tous les dépôts à terme et les instruments très liquides dont l'échéance initiale est de quatre-vingt-dix jours ou moins comme des équivalents de trésorerie (note 9).

(b) **Instruments financiers**

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles des instruments financiers. Tous les instruments financiers doivent être évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. L'évaluation des années ultérieures dépend de la classification de l'instrument financier en tant que coût amorti, juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, juste valeur par le biais du résultat net, prêts et créances ou autres passifs financiers.

Les contributions des membres de classe C, qui sont comptabilisées dans les passifs financiers, ont été, initialement et ultérieurement à la fin de l'exercice, comptabilisées à la juste valeur. Cet engagement financier envers les membres de classe C a été ultérieurement évalué au plus élevé des deux montants suivants : (i) le montant déterminé conformément à la norme IAS 37 et (ii) le montant initialement comptabilisé moins tout amortissement cumulé conformément à la norme IAS 18. Comme indiqué dans la note 10, la juste valeur des contributions de classe C a été calculée en utilisant l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie.

Tous les placements de la Société dans des actions, des placements à échéances fixes et des placements dans des fonds divers sont classés comme étant à la juste valeur en fonction du compte de résultat et sont reportés à la juste valeur à la date de l'élaboration des états financiers. La juste valeur des placements à échéances fixes est basée sur les cours de la Bourse, soit au travers des titres lorsqu'ils sont activement échangés, soit à partir d'instruments similaires échangés sur des marchés actifs. Pour ce qui est des investissements dans les fonds, les unités de compte qui sont évaluées par la Société représentent ses intérêts dans ces fonds, et non la possession sous-jacente de tels fonds. La juste valeur des placements dans les fonds est calculée sur la base de la valeur nette des actifs présentée.

Les gains et pertes non réalisés sur les placements sont reflétés dans l'état des résultats et du résultat global.

Les revenus des investissements sont présentés nets des frais de gestion des placements, de garde et de génération de rapports financiers du portefeuille. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et comprennent l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à intérêts fixes acquis pour des montants qui diffèrent de leur valeur nominale.

Les gains et les pertes sur placements sont inclus dans les revenus lorsqu'ils sont réalisés. Les placements sont comptabilisés à la date de la transaction et le coût des titres vendus est déterminé sur la base du premier entré, premier sorti.

L'IFRS 7, « Instruments financiers — Divulgations » (révisés), requiert des informations plus détaillées sur l'évaluation de la juste valeur et le risque de liquidité. Il est donc nécessaire de procéder à la divulgation des évaluations de la juste valeur par niveau selon la hiérarchie d'évaluation de la juste valeur suivante :

ARC Ltd.

Notes complémentaires des états financiers vérifiés

31 décembre 2020

- Prix cotés (non ajustés) d'actifs et de passifs identiques sur des marchés actifs (niveau 1) ;
- Intrants autres que les prix cotés compris au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (à savoir, les prix) ou indirectement (à savoir, les dérivés de prix) (niveau 2) ;
- Intrants pour l'actif ou le passif qui ne sont pas basés sur des données de marché observables (c'est-à-dire des intrants non observables) (niveau 3).

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les placements négociables consistent en une combinaison d'actifs de niveau 1 et 2. Le placement dans Pula Advisors GmbH est classé comme un actif de niveau 3. Le capital remboursable des membres de classe C est un passif de niveau 2. Il n'existe aucun passif de niveau 1 ou 3.

ARC Ltd.

Notes complémentaires des états financiers vérifiés

31 décembre 2020

3. Résumé des principales règles comptables (suite)

(c) Dépréciation des actifs financiers

La Société détermine les actifs financiers comme dépréciés en cas de baisse significative ou prolongée de la juste valeur en dessous de son coût. La détermination de ce qui représente une baisse significative ou prolongée requiert un certain niveau de jugement. Pour formuler ce jugement, la Société évalue, entre autres facteurs, la volatilité normale du prix du marché, la santé financière de l'entreprise de son portefeuille, les performances de l'industrie et du secteur, les changements technologiques, et les flux de trésorerie opérationnels et financiers. La dépréciation peut être appropriée en cas de preuve de la détérioration de la santé financière de l'entreprise du portefeuille de la Société, des performances de l'industrie et du secteur, des changements technologiques, et des flux de trésorerie opérationnels et de financement. Si les placements sont dépréciés, une perte sera considérée comme réalisée et imputée aux revenus de l'année concernée.

Les titres d'emprunts et les créances à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont considérés comme dépréciés lorsqu'il existe une preuve objective de dépréciation à la suite d'une occurrence de perte dont l'impact sur les estimations des flux de trésorerie de l'actif financier à venir peut être estimé de manière fiable.

(d) Contrats d'assurance

La Société conclut des contrats d'assurance qui transfèrent un risque d'assurance important. Une fois que l'assuré a fourni une police d'assurance signée et une facture de prime d'assurance, la Société comptabilise alors les montants de primes associées à l'assurance concernée. Les polices d'assurance souscrites prévoient que le contrat peut être considéré comme nul et non avenue, la Société n'ayant par conséquent aucune obligation envers les assurés, ou que la couverture peut être réduite, si l'assuré ne paie pas la prime afférente indiquée dans le contrat d'assurance dans un délai convenu. En outre, si le paiement de la prime payée par le titulaire de l'assurance est inférieur au montant prévu au contrat, la Société peut, à sa discrétion, réduire la couverture d'assurance ou compenser ce manque à gagner par tout versement d'indemnité devant être décaissé en faveur du titulaire de la police d'assurance.

La Société a conclu des contrats de réassurance et cède le risque d'assurance dans le cours normal de ses activités. Ces contrats réassurent le portefeuille sous-jacent de pertes liées à la sécheresse qui comprend tous les pays participants énumérés dans la note 1 ci-dessus. Les montants recouvrables auprès des réassureurs sont estimés d'une manière cohérente en fonction du passif des sinistres en cours ou des sinistres réglés afférents aux polices du réassureur. Ils sont également conformes au contrat de réassurance correspondant.

Les actifs de réassurance font l'objet d'un examen de dépréciation à chaque date de fin de période, ou plus fréquemment lorsqu'une indication de dépréciation apparaît au cours de l'exercice. Une dépréciation se produit lorsqu'il existe des preuves objectives, à la suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale de l'actif de réassurance, que la Société pourrait ne pas recevoir tous les montants dus en vertu des termes du contrat et que cet événement a un impact pouvant être mesuré de manière fiable. Toutes les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Les gains ou les pertes au moment de l'achat de la réassurance sont comptabilisés dans le compte de résultat dès la date d'achat et ne sont pas amortis. Les accords de réassurance cédés ne libèrent pas la Société de ses obligations envers les assurés. Les actifs ou passifs de réassurance sont décomptabilisés lors de l'extinction ou de l'expiration des droits contractuels ou lorsque le contrat est transféré à une autre partie.

Comptabilisation et évaluation

i) Primes brutes émises et primes non acquises

La Société enregistre les primes à la date de création du contrat, selon la comptabilité d'exercice, et touche un revenu sur les primes au prorata de la durée de la période de risque. La période de risque pour chaque titulaire d'assurance correspond à la saison de croissance définie dans le pays concerné, étant entendu qu'un pays peut avoir et être couvert pour plus d'une saison de croissance, auquel cas des polices distinctes sont émises et des primes perçues pour chacune des saisons de croissance. La part des primes relative à la tranche non échue des périodes de risque à la fin de l'exercice financier est reflétée dans les primes non acquises.

Des ajustements aux primes sont imputés au résultat de la période durant laquelle elles sont déterminées.

ARC Ltd.

Notes complémentaires des états financiers vérifiés

31 décembre 2020

3. Résumé des principales règles comptables (suite)

(d) Contrats d'assurance (suite)

ii) Coûts d'acquisition des polices d'assurance

Les coûts d'acquisition comprennent les commissions des agents, les taxes sur les primes et les autres dépenses directement liées à l'acquisition des primes. Ces coûts sont reportés et amortis par la structure des gains des primes dans la mesure où ils sont considérés comme recouvrables sur les primes non acquises, après avoir tenu compte des sinistres et des dépenses prévus ainsi que des revenus de placement attendus. Il n'y a eu aucun coût d'acquisition de polices d'assurance au cours de la fin de l'exercice.

iii) Primes de réassurance cédées et primes de réassurance reportées

La Société comptabilise les primes cédées à la date de début du contrat et les impute conformément aux primes sous-jacentes souscrites. La partie de la prime cédée liée à la partie non expirée des années de risque à la fin de l'exercice est reflétée dans les primes de réassurance reportées.

iv) Réassurance et soldes de réassurance recouvrables

La Société présente les soldes de réassurance dans l'état de la situation financière sur une base brute afin d'indiquer l'étendue du risque de crédit lié à la réassurance. Le cas échéant, les recouvrements de réassurance attendus sur les sinistres et les frais de sinistres impayés sont comptabilisés à l'actif dans l'état de la situation financière de la Société. À la fin de l'année, aucune disposition n'a été prise pour des soldes de créances de réassurance douteuses.

v) Produits de commissions

Les produits de commissions sont constitués des commissions de cession, des taxes de réassurance et des autres produits directement liés à la cession des primes. Les commissions reçues sont différées et comptabilisées en tant que produits sur l'exercice au cours duquel le contrat de réassurance a été conclu.

vi) Passif des sinistres et frais de règlement des sinistres

La provision des paiements de sinistres aux titulaires de polices d'assurance est constituée conformément à la politique de gestion des provisions de la Société. Celle-ci indique que la période de risque couverte pour chaque police d'assurance se compose des saisons de croissance identifiées dans chaque police d'assurance. Au sein de chaque saison de croissance, la seule donnée variable ayant une incidence sur le déclenchement d'un paiement de sinistre et sur le niveau de ce paiement est l'indice pluviométrique, qui est enregistré dans l'ARV, le moteur de calcul et de modélisation du risque utilisé par la Société. Les données de précipitations sont enregistrées dans le logiciel ARV sur la base d'un décadaire (une décade étant une période allant de 1 à 10 jours, de 11 à 20 et de 21 jours jusqu'à la fin du mois, pour chaque mois d'une année, une année comprenant ainsi 36 décades), en utilisant les données de la *National Oceanic and Atmospheric Administration* (NOAA) du gouvernement des États-Unis. Pendant la saison de croissance, une gamme de résultats possibles est générée par l'ARV après l'ajout de chaque nouvelle quantité de précipitation décadaire. La moyenne de la distribution finale de la valeur des coûts de réponse est utilisée comme montant estimé du sinistre, ce dernier étant calculé à la fin de la troisième et dernière décade de chaque mois civil. L'exactitude des estimations des paiements de sinistres n'est raisonnablement déterminée qu'après la fin de la « période de plantation » d'une saison de croissance donnée. La période de plantation correspond à la période durant laquelle les agriculteurs sèment leurs cultures, au sein de chaque saison de croissance. Cette période critique a un impact significatif sur la récolte à la fin de chaque saison de croissance. Pour les assurés qui ont atteint la fin de la période de plantation à la fin de l'exercice financier, les réserves sont calculées de la manière indiquée, avec la possibilité à ce moment-là d'identifier un passif de sinistres minimal garanti. Cependant, initialement l'estimation et l'enregistrement des sinistres sont calculés sur une base mensuelle en utilisant les ratios de pertes prévues sur les contrats. Les directeurs et l'administration estiment que les montants des passifs de sinistres ainsi calculés et enregistrés sont adéquats. Les versements de sinistre sont comptabilisés dans le compte de résultat et le résultat global au moment où ils sont encourus.

ARC Ltd.

Notes complémentaires des états financiers vérifiés

31 décembre 2020

3. Résumé des principales règles comptables (suite)

(e) Devises étrangères :

a. Devise fonctionnelle et de présentation

Les éléments inclus dans les États financiers sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité (« devise fonctionnelle »). Les états financiers sont présentés en dollars américains (« USD »).

b. Transactions et soldes

Les transactions en devises étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle de la Société en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les gains et pertes de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des actifs et passifs libellés en devises étrangères au taux de change à la fin de l'exercice sont comptabilisés dans le compte de résultat. Le capital remboursable de l'entité PCC/KfW est libellé en dollars américains alors que le capital remboursable du DFID est libellé en livres sterling (GBP). Par conséquent, conformément à la norme IAS 21, cet élément monétaire en devises étrangères a été converti à la fin de l'année, en utilisant le taux de clôture.

(f) Revenus de placement

Les revenus des placements sont composés des intérêts et des dividendes, qui sont accumulés et comptabilisés jusqu'à la date de l'état de la situation financière.

4. Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers a obligé la direction à faire preuve de jugement dans l'application de ses conventions comptables et de ses estimations et prévisions pour l'avenir. Les estimations et les jugements sont évalués en permanence et sont basés sur l'expérience historique et sur d'autres facteurs, y compris les prévisions concernant des événements futurs qui sont jugés raisonnables selon les circonstances. Le texte qui suit présente les jugements et les estimations comptables les plus importants que la Société a effectués lors de la préparation des états financiers :

a. Passif des sinistres

Le passif des sinistres est calculé conformément à la politique comptable décrite à la note 3 d). Ceci est considéré comme une estimation comptable cruciale, étant donné qu'il y a un jugement impliqué dans la politique de réserves établie et utilisée par la Société. Ce jugement est basé sur l'expertise et l'expérience de la direction et en tenant compte des données spécifiques disponibles et des paramètres de données utilisés par l'ARV, le moteur de calcul de modélisation des risques.

b. Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers détenus par la Société se rapproche de la valeur comptable en raison de sa nature liquide et à court terme. La juste valeur des instruments financiers qui sont activement négociés sur des marchés financiers organisés est déterminée en fonction des prix des offres du marché des actifs et des prix des passifs à l'heure de la fermeture des bureaux à la date à laquelle les états de la situation financière sont présentés. Si les prix du marché ne sont pas disponibles, les références peuvent être les cotations des courtiers ou celles des opérateurs.

Pour les instruments financiers n'ayant pas de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces techniques incluent l'utilisation de transactions récentes au prix du marché, la référence à la valeur du marché actuel d'un autre instrument sensiblement identique et/ou l'analyse des flux de trésorerie actualisés. Pour les techniques d'actualisation des flux de trésorerie, les flux de trésorerie futurs estimés sont basés sur les meilleures estimations de la direction et le taux d'actualisation utilisé est un taux lié au marché pour un instrument similaire.

4. Estimations et jugements comptables déterminants (suite)

ARC Ltd.

Notes complémentaires des états financiers vérifiés

31 décembre 2020

b. Juste valeur (suite)

Le capital remboursable des membres de classe C est comptabilisé comme passif financier. Ces contributions à la dette des deux membres de classe C actuels sont des prêts sans intérêts basés sur les caractéristiques décrites dans « l'accord d'adhésion et de contributions de capital de classe C » (CCA) et les statuts de la Société. Conformément à la norme IAS 32, ces contributions relèvent plus d'une dette que d'un capital propre et ont donc été comptabilisées dans les passifs financiers. Ces prêts à taux d'intérêt zéro ont été fournis par les deux entités de donateurs, le DFID et PCC/KfW, avec l'exigence d'un remboursement à leurs valeurs nominales initiales dans un délai maximal de 20 ans, conformément au CCA. Ces prêts sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur de ces passifs financiers a été déterminée au moyen d'une analyse des flux de trésorerie actualisés en utilisant un taux d'escompte de 2 %. Ce taux est basé sur le taux d'intérêt et les frais de service appliqués aux prêts sur 20 ans (échéance 25 ans, mais avec délai de grâce de 5 ans) de l'Association internationale de développement (AID) selon les conditions dites « Blend » (de pays pouvant prétendre à un financement mixte) qui ont pris effet le 1er juillet 2016. L'AID est la partie du Groupe de la Banque mondiale qui fournit un financement pour le développement des pays les plus pauvres du monde.

En outre, le prêt DFID libellé en GBP a été réévalué à des fins de présentation en utilisant le taux de clôture, comme décrit dans la note 3 e).

Les actifs financiers à court terme comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements négociables et les revenus de placement courus. La valeur comptable de ceux-ci est une estimation raisonnable de leur juste valeur telle que déterminée par des institutions financières tierces indépendantes.

5. Immobilisations

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	USD	USD
Solde d'ouverture :	16 191	22 063
Coût des ajouts	19 596	2 090
Charges d'amortissement	(9 436)	(7 962)
Valeur comptable nette	26 351	16 191

La valeur comptable nette se compose d'ordinateurs et de matériel informatique pour un montant de 5 642 USD (2019 : 3 740 USD), de logiciels pour 9 520 USD (2019 : 0 USD) et de mobilier de bureau pour 11 189 USD (2019 : 12 451 USD).

6. Placements négociables

	Coût	Valeur comptable
	31 décembre 2020	31 décembre 2020
	USD	USD
Obligations adossées à des actifs	5 315 230	5 870 159
Obligations hypothécaires commerciales	4 874 383	4 964 434
Obligations de sociétés	37 754 644	40 947 636
Actions	1 022 106	1 075 592
Fonds communs de placement	9 701 591	11 828 473
Obligations des États-Unis et des États internationaux	2 861 886	2 961 039
	61 529 840	67 647 333

ARC Ltd.

Notes complémentaires des états financiers vérifiés
31 décembre 2020

6. Placements négociables (suite)

	Coût 31 décembre 2019 USD	Valeur comptable 31 décembre 2019 USD
Obligations adossées à des actifs	6 043 164	5 974 703
Obligations foncières commerciales	3 366 657	3 387 132
Obligations de sociétés	56 803 683	56 951 360
Actions	3 859 684	4 409 418
Fonds communs de placement	2 892 375	3 403 640
Obligations d'État internationales	5 485 863	5 494 921
Obligations du gouvernement américain	1 704 720	1 703 586
Dérivés	13	209 399
	<u>80 156 159</u>	<u>81 534 159</u>

31 décembre 2020	Coût USD	Amortissement USD	Gain non réalisé < 1 an USD	Perte non réalisée < 1 an USD	Juste valeur USD
Obligations adossées à des actifs	5 315 230	(86)	582 445	(27 431)	5 870 158
Obligations hypoth. com.	4 874 383	(1 273)	141 321	(49 996)	4 964 435
Obligations de sociétés	37 754 644	(80 532)	3 286 199	(12 675)	40 947 636
Actions	1 022 106	-	53 486	-	1 075 592
Fonds communs de placement	9 701 591	-	2 126 882	-	11 828 473
Obligations Gouvernementales	2 861 886	(8 211)	110 099	(2 735)	2 961 039
Dérivés					
	<u>61 529 840</u>	<u>(90 102)</u>	<u>6 300 431</u>	<u>(92 837)</u>	<u>67 647 333</u>

31 décembre 2019	Coût USD	Amortissement USD	Gain non réalisé < 1 an USD	Perte non réalisée < 1 an USD	Juste valeur USD
Obligations adossées à des actifs	6 043 164	(3 315)	28 803	(93 949)	5 974 703
Obligations hypoth. com.	3 366 657	5 672	21 867	(7 064)	3 387 132
Obligations de sociétés	56 803 683	(601 885)	1 376 982	(627 420)	56 951 360
Actions	3 859 684	-	581 444	(31 710)	4 409 418
Fonds communs de placement	2 892 375	-	511 265	-	3 403 640
Obligations d'État internationales	5 485 863	(6 819)	121 273	(105 396)	5 494 921
Obligations du gouvernement américain	1 704 720	547	821	(2 502)	1 703 586
Dérivés	13	-	314 498	(105 112)	209 399
	<u>80 156 159</u>	<u>(605 800)</u>	<u>2 956 953</u>	<u>(973 153)</u>	<u>81 534 159</u>

ARC Ltd.

Notes complémentaires des états financiers vérifiés

31 décembre 2020

6. Placements négociables (suite)

La valeur comptable des titres de créance par échéance contractuelle est indiquée ci-dessous :

	31 décembre 2020 USD	31 décembre 2019 USD
Dû dans un délai d'un an	19 458 934	7 993 448
Dû dans un délai de 1 à 5 ans	29 439 196	42 970 115
Dû dans un délai supérieur à 5 ans	5 845 138	22 548 139
	<hr/>	<hr/>
	54 743 268	73 511 702

Les cotes de crédit des obligations détenues par la Société au 31 décembre 2019 varient de AAA à B+ (2019 : AAA à B+) comme indiqué par Standard & Poor's.

Le tableau suivant présente l'analyse des placements de la Société par niveau d'apport, conformément à la norme IFRS 7 :

	Niveau 1 USD	Niveau 2 USD	Total USD
Au 31 décembre 2020 : juste valeur des bénéfiques et pertes liés aux placements :			
Obligations adossées à des actifs	-	5 870 158	5 870 158
Obligations foncières commerciales	-	4 964 435	4 964 435
Obligations de sociétés	-	40 947 636	40 947 636
Actions	1 075 592	-	1 075 592
Fonds communs de placement	-	11 828 473	11 828 473
Obligations gouvernementales	-	2 961 039	2 961 039
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Au 31 décembre 2020	1 075 592	66 571 741	67 647 333
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Au 31 décembre 2019	5 908 224	75 625 935	81 534 159

En ce qui concerne les instruments dérivés, la Société a eu des opérations d'achats et ventes de devises à terme à la fin de la période pour des valeurs notionnelles respectives de zéro USD et de zéro USD (2019 : 47 678 USD et 16 686 961 USD), d'une juste valeur de zéro USD (2019 : 209 399 USD). La date d'échéance de ces contrats de change à terme était le 20 février 2020. La Société détenait des contrats à terme d'une valeur nominale de 22 425 828 USD (2019 : zéro USD), qui avaient une juste valeur de zéro USD (2019 : zéro USD). À la fin de l'année, la Société ne détenait aucun *swap* ni aucune option.

7. Placement dans Pula Advisors GmbH

La Société a investi dans 6,98 % des actions ordinaires et 16,67 % des actions privilégiées de série A de Pula Advisors GmbH, une société à responsabilité limitée suisse dont l'activité principale consiste à fournir des services de conseil et de gestion de projets dans le domaine du développement durable. Les administrateurs de la Société estiment que, en raison de son niveau de participation dans cette société, l'ARC Ltd. n'est pas en mesure d'exercer une influence significative sur Pula Advisors GmbH. Le prix d'achat était de 2 000 000 USD, ce qui correspond approximativement à la juste valeur du placement à la fin de la période, la souscription du placement ayant été achevée en décembre 2020. Au 31 décembre 2020, la Société avait réglé 1 000 000 USD dans le cadre du financement de série A alors que les derniers 1 000 000 USD payables dans le cadre des conventions d'achat d'actions secondaires étaient toujours en cours. Le montant de

ARC Ltd.

Notes complémentaires des états financiers vérifiés

31 décembre 2020

1 000 000 USD, qui figure au bilan dans les dettes de placements, a été entièrement réglé en janvier 2021.

8. Créances d'assurance

	31 décembre 2020 USD	31 décembre 2019 USD
Créances des membres de classe A	5 662 705	3 673 382
Créances d'activités non souveraines	359 625	-
Moins : Provisions pour créances douteuses	(3 017 014)	(3 673 290)
	3 005 316	92

Les provisions pour créances douteuses se composent de 443 834 USD et de 2 573 180 USD provisionnés respectivement pour le Burkina Faso et le Niger (2019 : 1 100 110 USD et 2 573 180 USD respectivement). Une provision pour créances douteuses de 656 276 USD, qui avait été comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 au titre d'une créance du Burkina Faso, a été reprise au cours de l'exercice en cours, le Burkina Faso ayant partiellement réglé ses arriérés de primes.

9. Actifs de réassurance

	31 décembre 2020 USD	31 décembre 2019 USD
Part de réassurance des primes non acquises/primes de réassurance reportées	4 461 042	315 771
Sinistres recouvrables de réassurance	1 092 550	-
Excédent de primes de réassurance 2020-2020	-	3 915
	5 553 592	319 686

10. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La Société considère tous les dépôts à terme et les instruments hautement liquides ayant une date d'échéance initiale de quatre-vingt-dix jours ou moins comme des équivalents de trésorerie.

	31 décembre 2020 USD	31 décembre 2019 USD
Trésorerie à la banque Butterfield	12 855 896	5 412 964
Trésorerie à la banque First National Bank	65 300	28 724
<i>Placements négociables :</i>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie auprès de BNY	12 650 904	2 892 054
Trésorerie et équivalents de trésorerie avec des	229 748	294 413
	25 801 848	8 628 155

La fourchette des taux d'intérêt perçus au cours de l'année était comprise entre 0 et 10 % (2019 : entre 0 et 0,5 %). La trésorerie est détenue aux Bermudes par Bank of Butterfield, notée en fin d'année BBB + (2019 : BBB+). La trésorerie est détenue en Afrique du Sud par First National Bank, une division de FirstRand qui, en fin d'année, a été notée BB (2019 : BB). La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus au Royaume-Uni auprès d'un dépositaire, Bank of New York Mellon, qui était noté AA- en fin d'année (2019 : AA-). En outre, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus dans des comptes sur marge restreinte auprès de Goldman Sachs aux États-Unis, qui était noté A-1 à la fin de l'année. En conséquence, la direction considère que les risques de crédit

ARC Ltd.

Notes complémentaires des états financiers vérifiés

31 décembre 2020

associés aux soldes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie sont limités.

11. Capital remboursable des membres de classe C

Les deux membres de classe C ont apporté à la Société un capital remboursable à échéance fixe maximale de 20 ans. Ces contributions ont été versées le 17 mars 2014 par PCC/KfW (48 405 000 USD) et par le DFID (30 000 000 GBP) avec une date d'échéance fixée au 17 mars 2034 dans le cadre du CCA. Le CCA prévoit que ce capital sera payé et restitué dans les devises susmentionnées et pourra être retiré par le membre concerné de manière anticipée, ou remboursé par anticipation par la Société à ce membre, conformément à la clause pertinente du CAA et aux statuts de la Société. Le capital engagé par les membres de la classe C est remboursable ou peut être retiré sous réserve que la Société se conforme à sa marge de solvabilité, à son ratio de liquidité et à toutes les exigences de l'*Insurance Act* (loi portant sur les assurances) et qu'elle satisfasse aux obligations des titulaires de polices d'assurance. Les deux membres de classe C ont des intérêts équivalents dans la Société, ayant tous deux souscrit à un intérêt chacun, conformément au CCA.

	DFID GBP	DFID USD	PCC/KfW USD	Total USD
Juste valeur initiale du capital engagé	30 000 000	49 929 600	48 405 000	98 334 600
Fonds de réserve — exigence du capital		(125 000)	(125 000)	(250 000)
Dépréciation		-	-	-
Valeur totale du capital engagé		49 804 600	48 280 000	98 084 600
Subvention de capitaux propres		(16 203 410)	(15 704 823)	(31 908 233)
Accroissement		4 837 200	4 689 497	9 526 697
Variation nette des subventions de capitaux propres		(11 366 210)	(11 015 326)	(22 381 536)
Valeur nette du prêt		1 718 774	714 370	2 433 144
Variation des taux de change		(7 042 307)	-	(7 042 307)
Juste valeur du prêt au 31 décembre 2020		31 396 083	37 264 674	68 660 757
<i>Juste valeur du prêt au 31 décembre 2019</i>		<i>29 999 953</i>	<i>36 532 007</i>	<i>66 531 960</i>
Variation nette du prêt pour 2020		1 396 130	732 667	2 128 797
Variation nette des subventions de capitaux		11 366 210	11 015 326	22 381 536
Variation des taux de change		2 105 304	-	2 105 304
Juste valeur de la subvention de fonds propres au 31 décembre 2020		9 260 906	11 015 326	20 276 232
<i>Juste valeur de la subvention au 31 décembre 2019</i>		<i>9 625 051</i>	<i>11 747 993</i>	<i>21 373 044</i>
Variation nette de la subvention pour 2020		(364 145)	(732 667)	(1 096 812)

Les montants en devises indiqués dans le tableau ci-dessus qui s'élèvent à 9 147 611 USD pour la période allant du 17 mars 2014 au 31 décembre 2020 (10 179 596 USD du 17 mars 2014 au 31 décembre 2019) sont imputés aux variations des taux de change au cours de cette année (jusqu'à octobre 2020) et des années antérieures sur les placements négociables libellés en GBP, et sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie dans le compte de résultat. Au cours des années précédentes, le capital initial engagé en GBP était couvert à des fins de change, les actifs en GBP étant inclus dans les placements négociables et la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le portefeuille de placements en GBP a été liquidé en octobre 2020 et tous les placements négociables sont détenus dans un portefeuille de placements en USD. L'accroissement de la subvention en capital s'élevant à 8 038 295 USD est quant à lui déduit de la provision relative à l'emprunt de la classe C dans le compte de résultat. Les montants sont égaux et n'ont aucune incidence sur le compte de résultat.

La juste valeur ultérieure des engagements en capital a été calculée à l'aide d'une analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie. Le taux d'intérêt, établi à la suite de transactions récentes au prix du marché

ARC Ltd.

Notes complémentaires des états financiers vérifiés

31 décembre 2020

qui sont sensiblement les mêmes que pour les prêts de la classe C, est de 2 % (2019 : 2 %). Ce taux a été utilisé à la fin de l'exercice pour calculer la juste valeur de ces engagements de prêt à la fin de l'exercice. En ce qui concerne l'engagement de capital du DFID, le taux de change utilisé lors l'évaluation initiale était le taux de change au comptant de la GBP vis-à-vis de l'USD au 17 mars 2014 (1 GBP : 1,664 32 USD). Lors de l'évaluation ultérieure à la fin de la période, le taux de change au comptant au 31 décembre 2020 a été utilisé (1 GBP : 1,3590 USD). Concernant l'accroissement du prêt du DFID, un taux moyen sur la période allant de la réception initiale du prêt à la fin de l'exercice a été utilisé (1 GBP : 1,440 77 USD).

11. Capital remboursable des membres de classe C (suite)

Les membres de classe C ont des modalités de rachat pour l'ensemble ou une partie du capital remboursable fourni à la Société, lesquelles sont établies en vertu des statuts de la Société et confirmées contractuellement dans la clause relative au « remboursement des fonds » dans le CCA (Accord d'engagement de capitaux). Un membre de classe C cesse d'être membre de la Société à la date à laquelle son capital est entièrement retiré de la Société pour lui être restitué, conformément à l'article 4.4.3 des statuts.

L'article 5 des statuts stipule : le capital des membres de catégorie C est remboursable ou peut être retiré sous réserve que la Société respecte sa marge de solvabilité, son ratio de liquidité et toutes les exigences selon la loi sur les assurances (*Insurance Act*) et qu'elle remplisse ses obligations envers ses titulaires de polices d'assurance, à condition que la Société (et veille à ce que tout tiers nécessaire) s'efforce de faire rapidement tout ce qui est en son pouvoir pour exécuter et remettre tous les documents et accomplisse les actes qui peuvent être nécessaires aux fins de cette conformité, comme suit :

- Chaque membre de classe C a le droit de se faire restituer son capital initial à la fin de ladite période conformément à son accord d'engagement de capital ;
- Chaque membre de classe C récupérera son capital initial qui lui sera remboursé avant la fin de la période stipulée dans son accord d'engagement de capitaux, avec un préavis écrit de soixante-dix (70) jours ouvrables, si les deux tiers des membres de classe A votent en faveur de la restitution du Capital à ce membre avant la fin de ladite période ;
- Si la Conférence des Parties décide de mettre fin à la Société aux Bermudes et de maintenir la Société dans une juridiction hors des Bermudes, chaque membre de classe C aura le droit de retirer la totalité du montant de son Capital initial avant la date de redomiciliation. Pour lever toute équivoque, la Société ne sera dissoute que lorsque le capital initial apporté par le membre de classe C, qui a demandé le retrait de son capital, aura été entièrement remboursé ;
- Si la Société est jugée financièrement non viable, chaque membre de classe C aura le droit de retirer la totalité du montant de son Capital tel qu'il apparaît dans le Compte capital C sur envoi d'un préavis écrit à la Société. Si la Société est jugée financièrement non viable, aucune autre police d'assurance ne sera émise ;
- En cas de violation légale ne pouvant être corrigée en vingt-deux (22) jours ouvrables, chaque membre de classe C aura le droit de retirer la totalité du montant de son capital tel qu'il apparaît dans le compte de capital C sur envoi d'un préavis écrit stipulant son intention de retirer son capital à la Société. Si un membre de classe C indique qu'il retirera son capital en raison d'une telle violation, la Société n'émettra pas de polices d'assurance tant que le membre de classe C concerné n'aura pas été remboursé. La Société remboursera le membre de classe C dès que légalement possible ; ou
- Si un membre de classe A reçoit un nouveau Certificat de conformité et de bonnes pratiques (ou détient une police d'assurance en vertu d'un Certificat de conformité et de bonnes pratiques existant) et qu'un membre de classe C s'oppose à la participation dudit membre de classe A à la Société, agissant raisonnablement, ledit membre de classe C pourra fournir à la Société un préavis écrit de 155 jours ouvrables relatif à son intention de retirer son capital et pourra ensuite retirer la totalité du montant de son capital tel qu'il figure dans le compte de capital C, à la fin de la période de la police d'assurance payée dudit membre de classe A. Si le membre de classe C avise la Société par écrit qu'il retirera son capital tel qu'il apparaît dans le compte de capital C conformément l'article 5.6 des statuts ; aucune autre police d'assurance ne sera émise tant que ledit capital n'aura pas été remboursé audit membre de classe C. La Société remboursera le membre de classe C dès que légalement possible ; ou
- Les membres, agissant raisonnablement, peuvent révoquer un membre de classe B ou un membre de classe C conformément au présent article 5.7 des statuts. Avant la révocation d'un membre de classe B ou de classe C, les membres doivent consulter le membre de classe B ou classe C concerné, et lui permettre de résoudre le problème donnant lieu à son retrait potentiel, dans les soixante-dix (70) jours ouvrables suivant le préavis écrit donné à ce membre par les autres membres. La révocation d'un membre de classe B ou de classe C nécessite un vote affirmatif des deux tiers des membres de classe A et des deux tiers des membres de classe B et de classe C votant ensemble (à l'exclusion du membre de classe B ou de classe C dont l'adhésion est en cours d'examen). Si les membres votent pour le retrait d'un membre de classe B

ARC Ltd.

Notes complémentaires des états financiers vérifiés

31 décembre 2020

ou de classe C de la Société, le membre de classe B concerné aura le droit de se faire restituer l'intégralité de son capital alors en vigueur et le membre de classe C concerné est en droit de se faire restituer son capital initial, dans les soixante-dix (70) jours ouvrables suivant la date de ce vote.

À la date d'approbation de ces états financiers, aucun de ces critères n'a été rempli et, par conséquent, aucun remboursement n'a été mis en place.

12. Passifs sur primes non acquises

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	USD	USD
Brut		
Solde d'ouverture :	1 112 868	-
Primes souscrites	21 142 493	16 049 587
Primes acquises	(14 429 615)	(14 936 719)
	<hr/> 7 825 746	<hr/> 1 112 868
Part des réassureurs		
Solde d'ouverture :	(315 771)	-
Primes de réassurance souscrites	(12 448 375)	4 554 000
Primes de réassurance acquises	8 303 104	4 238 229
	<hr/> (4 461 042)	<hr/> (315 771)
Net de réassurance		
Solde d'ouverture :	797 097	-
Primes nettes souscrites	8 694 118	11 495 587
Primes nettes acquises	(6 126 511)	(10 698 490)
	<hr/> 3 364 704	<hr/> 797 097

Les passifs des primes non acquises sont dus dans un délai d'un an après la fin de l'exercice.

13. Passifs des sinistres

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	USD	USD
Solde d'ouverture — net	2 404 775	67 200
Ajout : Solde de la somme à recouvrer au titre de la	-	-
	<hr/> 2 404 775	<hr/> 67 200
Sinistres encourus durant l'exercice en cours	2 245 747	26 557 313
Sinistres encourus durant l'exercice précédent	1 477 918	(67 200)
	<hr/> 3 723 665	<hr/> 26 490 113
Sinistres payés durant l'exercice en cours	(1 092 550)	(24 085 338)
Sinistres payés durant l'exercice précédent	(3 882 693)	(67 200)
	<hr/> (4 975 243)	<hr/> (24 152 538)
Solde de clôture — brut	1 153 197	2 404 775
Moins : Clôture de la somme à recouvrer au titre de la	-	-
	<hr/> 1 153 197	<hr/> 2 404 775

ARC Ltd.

Notes complémentaires des états financiers vérifiés

31 décembre 2020

Le passif des sinistres est dû dans un délai d'un an après la fin de l'exercice. Les sinistres encourus à hauteur de 2 245 747 USD (26 490 113 USD en 2019) représentent l'estimation du total des sinistres encourus jusqu'à la fin dudit exercice, qui a été déterminé par le modèle de gestion des provisions utilisé par la Société.

13. Passif des sinistres (suite)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	USD	USD
<i>Déroulé des sinistres</i> : À la fin de l'exercice	1 153 197	2 404 775

Tout paiement de sinistre est effectué peu de temps après la fin des périodes de risque sous-jacentes pour chaque titulaire de police d'assurance. Les périodes de risque correspondent aux saisons de croissance pour chaque pays participant, comme il est expliqué dans la note 3 (d). Concrètement, cela signifie que, dans les quatre semaines suivant la fin de la saison de croissance, tout paiement de sinistre doit être effectué, sous réserve des conditions relatives aux Plans définitifs de mise en œuvre (« PDMO ») et selon toute autre documentation requise qui se doit d'être en règle. Les sinistres payés pour l'année en cours (4 975 243 USD) représentent quatre (4) versements : 2 185 100 USD à la région nord de la Côte d'Ivoire (1 092 550 USD recouverts en vertu du traité de réassurance en quote-part), 2 126 803 USD à Madagascar, 1 465 602 USD au Zimbabwe et 290 288 USD pour le Programme alimentaire mondial/police Replica du Zimbabwe. (2019 : Sénégal – 12 522 508 USD, Save the Children Fund/police Replica Sénégal – 10 657 657 USD, région centrale de la Côte d'Ivoire – 738 040 USD – et Mauritanie – 167 133 USD). Le passif des sinistres bruts de 1 153 197 USD dus à la fin de la période concerne la police d'assurance contre les cyclones tropicaux pour Madagascar (909 091 USD) et les activités non souveraines (244 106 USD). Les réserves relatives aux polices d'assurance contre la sécheresse sont de zéro USD (2019 : Zimbabwe – 624 248 USD – et Madagascar – 1 780 527 USD).

14. Fonds de réserve

Conformément au Protocole d'association de la Société, le fonds de réserve est constitué de 250 000 USD de contribution au capital financée à parts égales par le DFID et PCC/KfW.

15. Fonds d'affectation spécial

Un fonds d'affectation spécial a été établi le 17 juillet 2015, selon un accord entre KfW et Appleby Trust Limited (île Maurice) [aujourd'hui connue sous le nom Estera Limited (île Maurice)] comme fiduciaire de ce fonds d'affectation spécial de l'ARC (« ARC TA Facility Purpose Trust »). Ce fonds d'affectation spécial, qui n'est pas garanti, s'élève à 1 395 000 €. Sur demande adressée au fiduciaire et selon les termes d'un Accord de financement et d'un Accord séparé, la Société a le droit de rembourser certains des coûts à partir de ce fonds, sous certaines conditions. Au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020, une demande de remboursement relative à ce fond pour un montant total de 150 000 USD (2019 : 0 dollar) a été soumise au fiduciaire et payée par celui-ci.

Un Accord séparé à une Convention de subvention entre ARC Ltd. et le fiduciaire susmentionné a également été signé le 20 octobre 2020 en vue de subventionner des primes d'assurance de l'ARC Ltd. pour les États membres africains. La subvention totale s'élève à 11 000 000 €. Sur demande au fiduciaire, la Société a le droit de soumettre une demande de décaissement pour le subventionnement des primes après que les pays africains qualifiés ont signé un contrat d'assurance et, le cas échéant, payé leur part de la prime. Au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020, la Société a reçu des décaissements de subventions de primes s'élevant à un montant de 6 956 211 USD.

16. Revenus de placement

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	USD	USD

ARC Ltd.

Notes complémentaires des états financiers vérifiés

31 décembre 2020

Revenus d'intérêts et de dividendes	1 887 609	2 778 441
Amortissement des obligations	(311 001)	(395 272)
Gain/(perte) réalisés sur les placements	173 660	774 149
Gain/(perte) non réalisés sur les instruments financiers	(50 305)	126 324
Revenus bruts des placements	1 699 963	3 283 642
Moins : Les frais de gestionnaires de placements, de	(292 809)	(339 508)
Revenu net des placements	1 407 154	2 944 134

Les taux d'intérêt des placements ont varié de 0 à 10 % (2019 - 0 à 11 %) au cours de l'exercice.

17. Dépenses et remboursements

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	USD	USD
Coûts afférents aux membres	46 263	146 893
Coûts afférents au Comité de direction	142 626	275 547
Frais du secrétariat et frais réglementaires	16 084	13 930
Frais juridiques	84 202	41 306
Assurance	78 287	51 834
Frais bancaires	11 955	9 401
Vérification externe	88 000	100 000
Vérification interne	8 112	13 357
Frais du gestionnaire d'assurance	298 500	280 003
Frais actuaires et spécialiste de la réserve pour pertes	-	-
Cadres dirigeants et administration	1 766 609	1 593 514
Frais de licence et d'assistance du logiciel ARV	-	-
Frais du courtier en réassurance	183 333	135 495
Communications	14 046	2 699
Amortissements	9 436	7 962
Provision/(Reprise de provision) pour créances	(656 276)	(3 082 691)
Total des frais généraux et administratifs	2 091 177	(410 750)
Recrutement de cadres	-	-
Cabinet-conseil	192 153	60 000
Total des coûts ponctuels et de démarrage	192 153	60 000
<i>Remboursements du fonds d'affectation spécial :</i>		
Généralités et administration	(150 000)	(211 371)
Total des remboursements du fonds d'affectation spécial	(150 000)	(211 371)

18. Opérations entre parties apparentées

La Société offre une couverture d'assurance aux membres de classe A selon la description indiquée dans la note 1. Les primes et les opérations liées à ces membres de la classe A représentent donc des opérations

ARC Ltd.

Notes complémentaires des états financiers vérifiés

31 décembre 2020

entre parties apparentées. En outre, comme il est décrit dans la note 10 ci-dessus, les deux membres de classe C ont apporté à la Société un capital remboursable. L'ARC Ltd. étant une société de mutuelle, ces passifs financiers sont également des opérations entre parties apparentées.

Au cours dudit exercice, la rémunération du comité de direction prend la forme d'honoraires fixes d'un montant de 10 000 USD (2019 : 10 000 USD) par an et par directeur.

Au début et à la fin de la période, le comité de direction comptait sept directeurs et un conseiller. Le montant total des honoraires versés au cours de la période s'est élevé à 96 333 USD (2019 : 80 000 USD). Pour cet exercice, le montant total des frais de déplacement et de séjour remboursés aux directeurs, ou aux entités ayant effectué des paiements au nom de leurs directeurs respectifs, s'est élevé à 8 380 USD (2019 : 23 559 USD).

GeoSY Ltd. et 10 Development Consulting LLC ont fourni à la Société des services de gestion de personnel clé. La facturation finale reçue de ces deux parties apparentées portait respectivement sur les mois de septembre 2019 et de juillet 2020. Conformément à la norme IAS 24, GeoSY et 10 Development Consulting LLC ont été considérées comme parties apparentées. Les dépenses suivantes ont été facturées ou refacturées à la Société par GeoSY et 10 Development Consulting au cours de la période : 84 750 USD (2019 : 198 438 USD) pour la rémunération du personnel de gestion clé, 8 226 USD (2019 : 42 486 USD) pour les déplacements et les frais de séjour du personnel de direction. Le montant de zéro USD (2019 : 9 500 USD) dû à 10 Development Consulting est inclus dans les comptes fournisseurs payables et les passifs cumulés à la fin de l'exercice.

18. opérations entre parties apparentées (suite)

En août 2020, la Société a conclu un accord avec le GP3 Institute Trust, une organisation à but non lucratif qui fournit des services de conseil juridique et de soutien à la gouvernance pour les initiatives des entreprises publiques-privées dans le cadre des Objectifs de développement durable des Nations unies. Le service de secrétariat juridique de la Société est assuré par le GP3 Institute Trust. La Société accorde des subventions au GP3 Institute en reconnaissance des services juridiques et de gouvernance que ce dernier lui fournit. Le montant de 67 892 USD (2019 : 0 USD) représentant la subvention due au GP3 Institute est inclus dans les comptes fournisseurs payables et les passifs cumulés à la fin de l'exercice. Le GP3 Institute n'est pas considéré comme une partie apparentée, car le service de secrétariat juridique de l'ARC Ltd. est fourni par un prestataire indépendant du GP3 Institute.

19. Imposition

En vertu de la législation en vigueur aux Bermudes, la Société n'est tenue de payer aucun impôt sur le revenu ou les gains en capital aux Bermudes. La Société a reçu un engagement de la part du gouvernement des Bermudes l'exonérant de tout impôt local sur les revenus, les retenues à la source et les gains en capital, et ce jusqu'au 31 mars 2035. À l'heure actuelle, les Bermudes ne perçoivent aucune taxe de ce genre.

20. Gestion du risque de capital et données financières statutaires

(a) Bermudes

L'ARC Ltd. est une mutuelle d'assurance, enregistrée comme assureur de classe 2 en vertu de la loi sur l'assurance aux Bermudes de 1978 (*Insurance Act*) et des règlements connexes (« Loi »). Conformément à cette Loi, le capital statutaire et le surplus à la fin de l'exercice s'élevaient à 87 251 182 USD (2019 : 84 453 895 USD) et le montant à maintenir par la Société était de 1 469 412 USD (2019 : 1 749 559 USD). La Société a respecté l'exigence minimale de marge de solvabilité à la fin dudit exercice. En outre, un ratio de liquidité minimum doit être maintenu tandis que les actifs pertinents tels que définis dans la Loi doivent être supérieurs à 75 % des passifs correspondants. Ce ratio a été respecté à la fin dudit exercice.

En vertu de la Loi, la Société est tenue de préparer des états financiers statutaires. Les réglementations de comptabilité statutaires des Bermudes permettent l'enregistrement du capital des membres de classe C en tant que capital statutaire par opposition aux passifs financiers relatifs à la dette ou aux subventions de capitaux propres de l'IFRS. Les capitaux propres des membres sont composés du fonds de réserve, des

ARC Ltd.

Notes complémentaires des états financiers vérifiés

31 décembre 2020

bénéfices non répartis et des subventions de capitaux de classe C. Les objectifs de la Société en matière de gestion du « capital » sont de se conformer aux exigences minimums de capital et de surplus instaurés par la Loi et de préserver la capacité de la Société à poursuivre ses activités.

La note 10 fait référence à une situation « Financière non viable » qui est un terme tiré directement des Statuts de la Société. « Financièrement non viable » est défini dans les statuts comme une réduction du capital de la Société qui compromettrait la capacité de la Société à maintenir sa capacité de paiement de sinistres de manière financièrement durable, telle que mesurée par le ratio de l'exigence du capital renforcé ou ratio ECR. Le ratio ECR est calculé en vertu des réglementations sur l'assurance des Bermudes. Si le capital statutaire de la Société était réduit jusqu'à un niveau inférieur à 150 % de l'ECR, alors la Société serait considérée comme « Financièrement non viable ». Selon cette définition, la Société n'a à aucun moment été dans cette situation jusqu'à la date d'approbation de ces états financiers.

20. Gestion du risque de capital et données financières statutaires (suite)

La différence entre le capital statutaire et le surplus de la Société par rapport au capital propre des membres selon ces états financiers est indiquée dans le tableau ci-dessous :

	31 décembre 2020	c 31 décembre 2019
	USD	USD
Capital statutaire et surplus	87 216 525	84 453 895
<i>Ajuster pour : éléments non admis pour des raisons statutaires</i>		
Charges payées d'avance	176 144	35 484
Coûts d'acquisition différés des polices d'assurance	34 657	-
<i>Ajuster pour : capital remboursable des membres de classe C</i>		
DFID – Contribution initiale considérée comme capital propre	(49 929 600)	(49 929 600)
Moins : DFID – Contribution initiale considérée comme subvention de capital propre	9 260 906	9 625 051
PCC/KfW - Contribution initiale considérée comme capital propre	(48.405.000)	(48.405.000)
Moins : PCC/KfW — Contribution initiale considérée comme subvention de capital propre	11 015 326	11 747 992
Réévaluation du change concernant les contributions en capital exprimées en GBP	9 147 611	10 179 596
Fonds de réserve — Contribution initiale désignée comme part du capital	250 000	250 000
Capitaux propres des membres	18 766 569	17 957 418

(b) Pays africains participants

L'ARC Ltd. a reçu l'autorisation d'émettre les polices d'assurance reconnues dans les présents états financiers, dans chacun des pays membres de classe A participants par le biais d'une lettre d'exemption des lois et réglementations nationales en matière d'assurance.

21. Gestion des régimes d'assurance et des risques financiers

À travers ses actifs et passifs financiers et ses passifs d'assurance, la Société s'expose à un éventail de risques dont la nature et la manière dont ils sont gérés par la Société sont résumées ci-dessous.

a. Risque d'assurance

Le risque en vertu d'un contrat d'assurance est le risque qu'un événement assuré se produise, y compris l'incertitude quant au montant de tout paiement de sinistres qui en résulterait. Dans le cadre de tels contrats, la Société s'expose essentiellement au risque que représente la variabilité issue des estimations des provisions pour passifs de sinistres car celle-ci pourrait être significative à court terme. Cette variabilité est due au fait que la quantité de pluie, qui a une incidence sur le règlement final des sinistres, ne peut encore être entièrement déterminée puisqu'il s'agit d'un événement futur. Les provisions faites pour le paiement des sinistres passifs reposent sur toutes les informations correspondantes dont dispose la Société. La Société estime que les méthodes d'estimation utilisées donnent des résultats raisonnables au vu des informations actuelles.

Les facteurs aggravant le risque d'assurance comprennent le manque de diversification du risque en matière de type et de montant, de localisation géographique et de secteur d'industrie couvert. La Société n'assure que les risques de sécheresse des États membres africains participants ; par conséquent, le risque d'assurance est concentré dans le secteur de l'industrie et dans les territoires desservis par la Société.

La variabilité des risques est améliorée par le recours à des accords de réassurance. À l'instar d'autres sociétés d'assurance, afin de minimiser le risque financier résultant de sinistres importants (résultant, par exemple, de sécheresses corrélées affectant plusieurs pays assurés), la Société conclura des accords de réassurance avec des tiers dans le cours normal de ses activités.

21. Gestion des régimes d'assurance et des risques financiers (suite)

Afin de minimiser son exposition aux pertes importantes résultant de l'insolvabilité de réassureurs, la Société évalue la situation financière de ses réassureurs et surveille les concentrations de risque de crédit découlant de régions géographiques, d'activités ou de caractéristiques économiques similaires.

En outre, le cas échéant, la Société examine minutieusement la solidité financière et les compétences techniques et de gestion, ainsi que la performance historique. Les contrats cédés par la réassurance ne dégagent pas la Société de ses obligations envers les assurés et, par conséquent, la Société reste responsable de la partie des sinistres en suspens réassurés dans la mesure où le réassureur manque à ses obligations en vertu des accords de réassurance.

Les montants recouvrables auprès des réassureurs sont estimés d'une manière compatible avec les prévisions retenues pour déterminer les avantages des polices d'assurance sous-jacentes et sont présentés dans l'état de la situation financière en tant qu'actifs de réassurance.

b. Risque financier

i. Risque de marché

Risque de change

Le risque de change est le risque de fluctuation de la valeur d'un instrument financier en raison des variations des taux de change des devises étrangères. La direction estime qu'il existe un risque minime de pertes majeures en raison des variations du taux de change, étant donné que le passif financier et les capitaux propres en livres sterling sont couverts par les placements négociables libellés eux-mêmes en livres sterling. Toutes les primes et les expositions aux risques sont exprimées en USD.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. La Société finance actuellement ses passifs d'assurance avec un portefeuille de comptes de trésorerie et de dépôts à terme fixe. Les passifs d'assurance à court terme ne sont pas directement

ARC Ltd.

Notes complémentaires des états financiers vérifiés

31 décembre 2020

sensibles au niveau des taux d'intérêt du marché car ils ne sont pas actualisés et ne portent pas d'intérêts contractuels. La Société gère le risque de taux d'intérêt en faisant correspondre le profil des flux de trésorerie des actifs et des passifs.

ii. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une des parties engagées par rapport à un instrument financier ne s'acquitte pas de ses obligations et fasse encourir une perte financière à une autre partie. Pour toutes les catégories d'actifs financiers détenus par la Société (y compris le revenu de placement cumulé et les trésoreries et équivalents de trésorerie), autres que celles relatives à des contrats de réassurance, telles que décrites à la note 3 (d) ci-dessus, l'exposition maximale au risque de crédit de la Société correspond à la valeur comptable telle que divulguée dans les états financiers à la date de l'état de la situation financière. La Société cherche à limiter son risque de crédit vis-à-vis de la clientèle en fixant des limites de crédit pour des clients individuels et en surveillant les créances en cours. La Société ne détient aucune garantie liée à son risque de crédit. Les réassureurs ont tous une notation d'au moins A- (2019 : A-).

21. Gestion des régimes d'assurance et des risques financiers (suite)

iii. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à obtenir des fonds pour honorer ses engagements liés aux passifs financiers. Une gestion prudente du risque de liquidité implique le maintien d'une trésorerie et de dépôts suffisants, ainsi que la disponibilité d'un financement par le biais d'un montant adéquat de facilités de crédit engagées. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société ont un profil de maturité qui permet de faire face aux passifs découlant de sinistres déclarés. La Société atténuera également les risques de liquidité à venir en détenant des actifs financiers très liquides pouvant être vendus rapidement pour répondre aux besoins de liquidité. La Société détient des dérivés, dont les échéances sont décrites dans la note 6.

iv. Risque de remboursement anticipé

Au 31 décembre 2020, la Société détenait 4 964 435 USD (2019 : 2 665 058 USD) de son portefeuille de titres à revenu fixe en obligations hypothécaires commerciales. Les actifs sont exposés au risque de remboursement anticipé, ce qui survient lorsque les détenteurs de prêts sous-jacents augmentent la fréquence à laquelle ils remboursent par anticipation le capital restant dû avant la date d'échéance et/ou se refinancent à un coût d'intérêt inférieur. L'impact défavorable du remboursement anticipé est plus évident dans un contexte de baisse des taux d'intérêt. Par conséquent, la Société sera exposée au risque de réinvestissement, car les flux de trésorerie qu'elle recevra seront accélérés et réinvestis aux taux d'intérêt en vigueur.

v. Risque de prix

Au 31 décembre 2020, les placements négociables de la Société étaient soumis au risque de marché et de prix général. L'impact des variations de tarification est présenté ci-dessous :

Valeur comptable	Coût	Effet d'une augmentation des taux d'intérêt de 0,5 %
USD	USD	USD

ARC Ltd.

Notes complémentaires des états financiers vérifiés

31 décembre 2020

Au 31 décembre 2020 :

Juste valeur des bénéfices et pertes liés aux placements :

Obligations adossées à des actifs	5 870 158	5 315 230	(6 392)
Obligations hypothécaires commerciales	4 964 435	4 874 383	(2 131)
Obligations de société	40 947 636	37 754 644	(576 815)
Actions	1 075 592	1 022 106	-
Fonds communs de placement	11 828 473	9 701 591	-
Obligations gouvernementales	2 961 039	2 861 886	(8 794)
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Au 31 décembre 2020	67 647 333	61 529 840	(634 132)
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Au 31 décembre 2019	81 534 159	80 156 159	(879 906)
	<hr/>	<hr/>	<hr/>

22. Paiement à titre gracieux

La Société a effectué un paiement à titre gracieux de zéro USD (2019 : 2 400 000 USD) à la Mauritanie, ce qui a été approuvé par les membres de la Société le 19 janvier 2019.

23. Covid 19

La Société suit de près les développements relatifs à la pandémie de la COVID-19 apparue au premier trimestre 2020. Elle a réalisé une analyse de scénario sur l'impact de la COVID-19 et a mis au point des contre-mesures pour assurer la continuité de ses activités dans l'environnement actuel. La direction a revu la composition de ses actifs actuels et estime que la Société dispose de suffisamment de liquidités pour faire face à ses engagements. En outre, la direction a également évalué l'impact de la COVID-19 sur le portefeuille de placements de la Société et, à l'heure actuelle, considère que le risque n'est pas systématique compte tenu des mesures appropriées mises en place pour rationaliser le processus de gestion du portefeuille de placements.

Si, au moment de la signature de ces états financiers et en raison de l'évolution constante des circonstances, l'impact de la COVID-19 demeure incertain, la Société continuera à suivre l'évolution de la situation et, si nécessaire, à y répondre. Après avoir également examiné l'impact potentiel de la COVID-19 sur la performance de souscription de la Société, la direction est convaincue que, à la date d'approbation des états financiers, le capital de la Société reste dans la fourchette de sa tolérance au risque.

24. Approbation des états financiers

Ces états financiers ont été approuvés par le Comité de direction le 15 mars 2021. La direction n'a pas le pouvoir de changer ou de modifier les états financiers après la date d'approbation par le Comité de direction.